

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

L'original du Bulletin de Souscription dûment signé ainsi que les documents d'identification requis doivent parvenir à Banque Degroof Luxembourg à l'attention du Service Agent de Transfert et de Registre de la Société :

Banque Degroof Luxembourg
Attention Service Agent de Transfert/OPC
12, rue Eugène Ruppert
L-2453 Luxembourg
Grand Duché de Luxembourg

Pour toute question en relation avec votre souscription, une conversion ou un rachat des actions de la Société, vous pouvez vous adresser au Service Agent de Transfert de Banque Degroof Luxembourg :

Téléphone +352 45 35 45 2041
Fax +352 25 07 21 2041
e-mail OPCat@degroof.lu

- Si vous êtes un Investisseur Personne Physique, veuillez nous faire parvenir les informations reprises dans :
 - Section 1 : Vos coordonnées en tant qu'Investisseur
 - Section 4 : Procédure de souscription et montant investi
 - Section 5 : Vos instructions de paiement.

- Si vous êtes un Investisseur Institutionnel, une société commerciale et généralement pour toute Personne Morale :
 - Veuillez nous faire parvenir les informations reprises dans la Section 2 (Informations sur votre société), la Section 4 et la Section 5.

- Si vous êtes une Banque, un Etablissement Financier ou une Société d'Assurance :
 - Veuillez nous faire parvenir les informations reprises dans la Section 3 (Informations sur votre établissement), la Section 4 et la Section 5.

HECTOR SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
R.C. Luxembourg N° B 64.397

Section 1 - Investisseur Personne Physique

Nom et Prénom	
Adresse de résidence	
Téléphone et/ou e-mail ¹	
Date et lieu de naissance	
Pays de résidence fiscale	
Numéro d'identification fiscale (« TIN ») ²	

Le Bulletin de Souscription doit parvenir accompagné d'une copie certifiée conforme de la carte d'identité ou du passeport de l'Investisseur.

La certification peut notamment être faite par une banque ou une institution financière auprès de laquelle vous détenez un compte, ou par toute autorité compétente de votre pays de résidence, par exemple : ambassade, consulat, notaire, commissaire de police La personne certifiant le document doit y apposer sa signature, son cachet, la date et la mention « copie certifiée conforme à l'original ».

Veuillez cocher la case ci-dessous dans le cas où vous seriez déjà actionnaire de la Société ; les documents mentionnés ci-dessus ne sont alors pas requis.

Je suis déjà actionnaire dans la Société :

Pour de plus amples informations concernant la fiscalité applicable dans le cadre de la Directive en matière de fiscalité des revenus de l'épargne, veuillez vous référer à la Section 6, second point.

¹ Information facultative.

² Le numéro d'identification fiscale doit être indiqué lorsqu'un tel numéro est émis par votre administration fiscale. A défaut, la seule indication de la date et du lieu de naissance est suffisante.

HECTOR SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
R.C. Luxembourg N° B 64.397

Section 2 - Investisseur Institutionnel Personne Morale autre que Banque, Etablissement Financier ou Société d'Assurance

Raison Sociale	
Adresse	
Téléphone	
Fax	
Personne de contact et e-mail	

Le Bulletin de Souscription doit parvenir accompagné des documents suivants :

- Original ou copie certifiée conforme des statuts ainsi que d'un extrait du registre de commerce récent ;
- Liste officielle des signatures autorisées ;
- Documents d'identification des personnes autorisées à donner des instructions sur le compte ouvert auprès de la Société (copie certifiée conforme de la carte d'identité ou du passeport) ;
- Liste des actionnaires détenant plus de 25% du capital, et pour chaque actionnaire, les documents d'identification (personne physique ou personne morale) sont également requis;
- Liste des administrateurs et des dirigeants;
- Dernier rapport financier ou son équivalent.

La certification peut notamment être faite par une banque, une institution financière, ou par toute autorité compétente du pays dans lequel l'Investisseur Institutionnel opère, par exemple : ambassade, consulat, notaire, commissaire de police La personne certifiant le document doit y apposer sa signature, son cachet, la date et la mention « copie certifiée conforme à l'original ».

Veuillez contacter Banque Degroof Luxembourg pour obtenir des informations complémentaires sur la liste des documents d'identification requis dans le cas où l'Investisseur Institutionnel est un trust, un Organisme de Placement Collectif, un fonds de pension, une « nominee company » ou une fondation.

Si votre société est cotée sur l'une des principales bourses de valeurs, la liste des documents indiqués ci-dessus est alors réduite à une liste officielle des signatures autorisées.

Veuillez cocher la case ci-dessous dans le cas où la personne morale que vous représentez est déjà actionnaire de la Société ; les documents mentionnés ci-dessus ne sont alors pas requis.

L'Investisseur est déjà actionnaire dans la Société :

HECTOR SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
R.C. Luxembourg N° B 64.397

Section 3 – Banque, Etablissement Financier ou Société d'Assurance

Raison Sociale	
Adresse	
Téléphone	
Fax	
Personne de contact et e-mail	

Lorsque la Banque, l'Etablissement Financier ou la Société d'Assurance que vous représentez est une société résidente de l'un des Etats Membres du Groupe d'Action Financière International (« GAFI »), de l'Union Européenne (« UE ») ou de l'Espace Economique Européen (« EEE ») – et lorsque la Banque, l'Etablissement Financier ou la Société d'Assurance investit pour compte de tiers, Banque Degroof Luxembourg en qualité d'Agent de Transfert est autorisée à accepter la souscription sans avoir à connaître et identifier l'investisseur final.

Veuillez contacter Banque Degroof Luxembourg dans le cas où la Banque, l'Etablissement Financier ou la Société d'Assurance que vous représentez n'est pas une société résidente d'un Etat Membre du GAFI, de l'UE ou de l'EEE.

La Banque, l'Etablissement Financier ou la Société d'Assurance certifie par le présent Bulletin de Souscription connaître personnellement l'Investisseur final et avoir identifié ce dernier selon la réglementation en vigueur dans son pays de résidence dans le cadre de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

Dans tous les cas, le Bulletin de Souscription doit parvenir accompagné de la liste officielle des signatures autorisées.

Veuillez cocher la case ci-dessous dans le cas où vous seriez déjà actionnaire de la Société (la liste des signatures autorisées n'étant alors pas requise).

La Banque, l'Etablissement Financier ou la Société d'Assurance est déjà actionnaire dans la Société :

HECTOR SICAV
 Société d'Investissement à Capital Variable
 Siège social : 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
 R.C. Luxembourg N° B 64.397

Section 4 - Procédure de Souscription

L'Investisseur déclare avoir reçu le Prospectus en vigueur (le « Prospectus ») accompagné du dernier rapport annuel disponible et, le cas échéant, du dernier rapport semestriel disponible si celui-ci est postérieur au dernier rapport annuel et déclare souscrire, conformément au Prospectus et aux Statuts de HECTOR SICAV (la « Société ») à des actions :

Compartiment	Code ISIN	Nombre	Montant
HECTOR SICAV – WESTERN ECONOMIES FUND	LU0105470248	----- actions ³	----- EURO
HECTOR SICAV – CGP PATRIMONIA	LU0287294994	----- actions ⁴	----- EURO
HECTOR SICAV – PACIFIC SECURITIES CLASSE A DISTRIBUTION	LU0301327697	----- actions ⁵	----- USD
HECTOR SICAV – PACIFIC SECURITIES CLASSE A CAPITALISATION	LU0301327424	----- actions ⁶	----- USD
HECTOR SICAV – PACIFIC SECURITIES CLASSE B DISTRIBUTION	LU0301350327	----- actions ⁷	----- USD
HECTOR SICAV – PACIFIC SECURITIES CLASSE B CAPITALISATION	LU0301329552	----- actions ⁸	----- USD
HECTOR SICAV – BELGIAN SECURITIES CLASSE A	LU0301325055	----- actions ⁹	----- EURO
HECTOR SICAV – BELGIAN SECURITIES CLASSE B	LU0301326616	----- actions ¹⁰	----- EURO
HECTOR SICAV – EURO STRATEGIC DISTRIBUTION	LU0301326962	----- actions ¹¹	----- EURO
HECTOR SICAV – EURO STRATEGIC CAPITALISATION	LU0301327341	----- actions ¹²	----- EURO
HECTOR SICAV – EAGLE US SMALL CAP EQUITY CLASSE A CAPITALISATION	LU0357075810	----- actions ¹³	----- USD

Le droit d'entrée applicable est de %.

Montant de la souscription

Le prix de souscription d'une action se composera :

- de la valeur nette d'inventaire par action applicable augmentée

³ Veuillez indiquer le nombre d'actions ou le montant souscrit.

⁴ Veuillez indiquer le nombre d'actions ou le montant souscrit.

⁵ Veuillez indiquer le nombre d'actions ou le montant souscrit.

⁶ Veuillez indiquer le nombre d'actions ou le montant souscrit.

⁷ Veuillez indiquer le nombre d'actions ou le montant souscrit.

⁸ Veuillez indiquer le nombre d'actions ou le montant souscrit.

⁹ Veuillez indiquer le nombre d'actions ou le montant souscrit.

¹⁰ Veuillez indiquer le nombre d'actions ou le montant souscrit.

¹¹ Veuillez indiquer le nombre d'actions ou le montant souscrit.

¹² Veuillez indiquer le nombre d'actions ou le montant souscrit.

¹³ Veuillez indiquer le nombre d'actions ou le montant souscrit.

HECTOR SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
R.C. Luxembourg N° B 64.397

- d'un droit d'entrée de 2% (3% en ce qui concerne les compartiments HECTOR SICAV – BELGIAN SECURITIES, HECTOR SICAV – EURO STRATEGIC et HECTOR SICAV – PACIFIC SECURITIES et 5% en ce qui concerne le compartiment HECTOR SICAV – EAGLE US SMALL CAP EQUITY) maximum de cette valeur nette d'inventaire, revenant aux agents de vente,
- et en ce qui concerne le compartiment HECTOR SICAV – WESTERN ECONOMIES FUND, d'une commission de 0,35% de la valeur nette d'inventaire d'une action et qui reviendra à ce compartiment.

Les ordres de souscription devront être adressés à l'Agent de Transfert de la Société au plus tard à 16h00 respectivement 13h15 pour les compartiments HECTOR SICAV – BELGIAN SECURITIES, HECTOR SICAV – EURO STRATEGIC, HECTOR SICAV – PACIFIC SECURITIES et HECTOR SICAV – EAGLE US SMALL CAP EQUITY, la veille du Jour d'Evaluation applicable.

Le montant de souscription devra parvenir à la Société au plus tard le quatrième jour ouvrable bancaire à Luxembourg suivant le Jour d'Evaluation applicable pour les compartiments HECTOR SICAV – WESTERN ECONOMIES FUND, HECTOR SICAV – BELGIAN SECURITIES et HECTOR SICAV – PACIFIC SECURITIES, le troisième jour ouvrable bancaire à Luxembourg suivant le Jour d'Evaluation applicable pour les compartiments HECTOR SICAV – CGP PATRIMONIA et HECTOR SICAV – EAGLE US SMALL CAP EQUITY et le deuxième jour ouvrable bancaire à Luxembourg suivant le Jour d'Evaluation applicable pour le compartiment HECTOR SICAV – EURO STRATEGIC.

Certificats

La classe d'actions A des compartiments concernés n'offre que des actions nominatives

- Actions nominatives avec confirmation de l'inscription au registre des actionnaires
- Actions au porteur avec émission de certificat représentatif (à l'exception du compartiment HECTOR SICAV – EAGLE US SMALL CAP EQUITY)
- Actions déposées sur un compte titres auprès de Banque Degroof Luxembourg S.A.

Règlement

Les actions souscrites seront réglées comme suit :

- chèque bancaire ci-joint, n°
- virement bancaire effectué en EURO sur le compte n°IBAN DE40 5007 00100938 0528 00 auprès de Deutsche Bank – Frankfurt/ Main (code Swift DEUTDEFF) en faveur de Banque Degroof Luxembourg (code swift DEGRLULL) référence «HECTOR SICAV – Compartiment »
- virement bancaire effectué en USD sur le compte n°001-1-574464 auprès de JPMORGAN CHASE BANK NA, NEW YORK en faveur de Banque Degroof Luxembourg (code swift DEGRLULL) référence «HECTOR SICAV – Compartiment »

Confirmations d'actionnaire

Les confirmations d'exécution de la souscription ainsi que les relevés titres seront envoyés à l'adresse indiquée par l'Investisseur dans le Bulletin de Souscription.

HECTOR SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
R.C. Luxembourg N° B 64.397

Section 5 – Instructions de Paiement de l'Investisseur

En cas de rachat des actions de la Société ou pour tout paiement éventuel de dividende, les instructions de paiement sont à donner en faveur de l'Investisseur sur le compte suivant :

Nom de la Banque	
Code Swift de la Banque	
Intitulé du compte de l'Investisseur	
Numéro de compte (IBAN)	

Section 6 - Notes et Informations Complémentaires

1. En signant et en transmettant le Bulletin de Souscription, l'Investisseur donne une instruction qui est considérée comme irrévocable.
2. Le Conseil de l'Union Européenne a adopté la Directive 2003/48/EC en matière de fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiement d'intérêts (« Directive de l'Épargne »). Cette Directive a été transposée en droit luxembourgeois par la loi du 21 juin 2005.

Les dividendes qui seraient éventuellement payés par la SICAV pourraient tomber dans le champ d'application de cette loi, c'est-à-dire qu'ils peuvent subir une retenue à la source de 15 % pour les personnes physiques résidentes dans un Etat Membre de l'Union Européenne autre que le Luxembourg, si les revenus du compartiment concerné provenaient d'actifs investis directement ou indirectement à plus de 15 % en créances de toute nature.

Le prix de rachat des actions de la SICAV devrait également subir une retenue à la source de 15 % sur le gain en capital provenant d'actifs investis directement ou indirectement à plus de 40 % des actifs nets du compartiment concerné en créances de toute nature.

Le taux de retenue est de 15% pendant les trois premières années à partir de l'entrée en vigueur de la loi au 1er juillet 2005. Il sera porté à 20% dans les 3 années suivantes et à 35% par la suite.

Les actionnaires personnes physiques qui en formulent la demande peuvent cependant opter pour le régime de l'échange d'informations ou celui du certificat fiscal (ce certificat est émis par votre administration fiscale et doit être transmis à Banque Degroof Luxembourg en tant qu'Agent de Transfert). Dans ces deux cas, aucune retenue à la source ne s'appliquera à Luxembourg.

3. L'Investisseur Personne Physique (Section 1) ou l'Investisseur Institutionnel Personne Morale (Section 2) confirme être le bénéficiaire économique. Dans le cas où l'Investisseur n'est pas le bénéficiaire économique, Banque Degroof Luxembourg en tant qu'Agent de Transfert doit obtenir toute information complémentaire sur le bénéficiaire économique de l'investissement.
4. Lorsque le Bulletin de Souscription est signé par un mandataire, un original de la procuration émise par l'Investisseur ou tout document probant équivalent doit être joint au Bulletin de Souscription. Le mandataire doit également fournir une copie certifiée conforme de sa carte d'identité ou de son passeport (personne physique) ou une liste officielle des signatures autorisées (personne morale).
5. En cas de rachat des actions de la Société, Banque Degroof Luxembourg en qualité d'Agent de Transfert effectuera le paiement du produit du rachat sur le compte indiqué par l'Investisseur. Aucun paiement en faveur d'un tiers ne pourra être effectué.

Fait en deux originaux à -----, le -----

(signature précédée de la mention
manuscrite
« Lu et approuvé »)